

Notice biographique de Jacques Santer

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/notice_biographique_de_jacques_santer-fr-b837e5e1-5034-4ea9-b256-d8d4d7063f26.html



Date de dernière mise à jour: 07/07/2016

Jacques Santer

Né le 18 mai 1937 à Wasserbillig (Luxembourg).

Études et formation

- Docteur en droit;
- Institut d'Études politiques.

Fonctions gouvernementales et mandats nationaux

- Secrétaire d'État au Travail et aux Affaires sociales (1972-1974);
- Secrétaire d'État au ministère d'État, département des Affaires culturelles (1972-1974);
- Député à la Chambre des députés du Luxembourg (1974-1979);
- Ministre des Finances, du Travail et de la Sécurité sociale (1979-1984); Ministre des Affaires culturelles (1989-1995);
- Président du gouvernement, Premier ministre, ministre d'État, ministre des Finances et du Trésor (1984-1995).

Fonctions au sein du CSV

- Secrétaire général du PCS (1972-1974);
- Président du CSV - Parti Chrétien Social (1974-1982).

Fonctions et mandats européens

- Vice-président du Parlement européen (1975-1977);
- Membre du Parlement européen (1975-1979);
- Président du PPE - Parti populaire européen (1987-1990);
- Président de la Commission européenne (1995-1999);
- Membre du Parlement européen (1999-2004).

Activités

- Chef de la délégation luxembourgeoise auprès du Parti populaire européen (PPE);
- Commission des affaires étrangères, des droits de l'Homme, de la sécurité commune et de la politique de défense (titulaire);
- Commission de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie (suppléant);
- Délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud et l'Association pour la coopération régionale de l'Asie du Sud (SAARC).

Jacques SANTER, Pierre WERNER et l'Europe

- Pierre Werner fit la connaissance de Jacques Santer dans le cadre des activités internes du CSV. Le parcours universitaire et l'engagement politique et public de ces deux hommes fut très similaire. Par exemple, Jacques Santer a succédé des années plus tard à Pierre Werner à la tête de l'Association luxembourgeoise des universitaires catholiques (ALUC).
- C'est Pierre Werner qui, en 1972, fit entrer Jacques Santer au gouvernement comme secrétaire d'État au ministère du Travail et de la Sécurité sociale. Pierre Werner le nomma également ministre délégué aux Affaires culturelles dont il était titulaire du

portefeuille. Dans ses Mémoires¹, Pierre Werner fait son éloge lorsqu'il écrit ceci: «Jacques Santer... dont j'appréciais le savoir-faire et le flair politique depuis longtemps».

- Durant la période où le CSV fut dans l'opposition (1974-1979), Jacques Santer fut le président du parti et Pierre Werner le président du groupe politique à la Chambre des députés, ce qui amena les deux hommes à avoir des contacts très fréquents et ainsi à resserrer leurs liens.

- Dans le dernier gouvernement qu'il a présidé (1979-1984), Pierre Werner a fait de nouveau appel à Jacques Santer comme ministre des Finances, du Travail et de la Sécurité sociale. À noter que, selon ses dires, Jacques Santer consulta régulièrement Pierre Werner, qui avait détenu ce portefeuille ministériel durant de nombreuses années, sur les questions d'ordre financier, mais également sur des sujets plus divers.

- En 1984, étant donné son «résultat personnel brillant et la personnalité fédératrice de Jacques»², Jacques Santer fut désigné Premier ministre, succédant ainsi à Pierre Werner, qui quittait la scène politique. Il se retrouva ainsi à la tête du gouvernement luxembourgeois, tout en conservant – selon la tradition instaurée par Pierre Werner et perpétuée jusqu'à Jean-Claude Juncker – les portefeuilles des Finances et du Trésor (spécificité luxembourgeoise).

- La présidence luxembourgeoise du Conseil du deuxième semestre 1985 fut dominée par l'achèvement des travaux de la Conférence intergouvernementale chargée de modifier les traités de Rome en vue de la réalisation d'un marché unique et d'une coopération renforcée dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité. Lors du Conseil européen des 2 et 3 décembre 1985, Jacques Santer réussit à trouver un accord dans le domaine de la réforme institutionnelle, notamment en ce qui concerne l'extension du vote à la majorité qualifiée et l'augmentation des pouvoirs du Parlement européen.

- Au premier semestre 1991, le Grand-Duché a assumé de nouveau la présidence rotative du Conseil, qui fut dominée par la guerre du Golfe et la guerre civile en Yougoslavie. Au niveau communautaire, la présidence luxembourgeoise fut appelée à diriger la première partie de la conférence – ouverte à Rome en décembre 1990 – portant sur une union économique, monétaire et politique. Lors du Conseil européen des 28 et 29 juin 1990, qui fut principalement consacré à ce dossier, le président en exercice, Jacques Santer, soumit à ses collègues un projet de traité qui servit de base de travail à la présidence néerlandaise et duquel découlèrent les traités de Maastricht.

- Dans l'ouvrage retraçant son mandat de président de la Commission européenne³, Jacques Santer souligne qu'au moment où Helmut Kohl lui a fait part du souhait franco-allemand qu'un Luxembourgeois – lui en l'occurrence – soit désigné comme président de la Commission européenne, il a prévenu le Grand-Duc Jean et «a demandé conseil, dans la nuit-même à Pierre Werner».

- En 1998, Pierre Werner et Jacques Santer reçurent ensemble le «Prix du Prince des Asturies» (Espagne), qui leur fut «accordé conjointement pour leur engagement européen exceptionnel».

¹ Pierre Werner, «Itinéraires luxembourgeois et européens. Évolutions et Souvenirs: 1945-1985», deux tomes, éditions Saint-Paul Luxembourg, 1992, vol I, p. 261.

² Pierre Werner, «Itinéraires luxembourgeois et européens. Évolutions et Souvenirs: 1945-1985», deux tomes, éditions Saint-Paul Luxembourg, 1992, vol II, p.330.

³ Jean-Claude Gégot, «La Commission européenne. La présidence de Jacques Santer 1995-1999», éditions Codex, Luxembourg, 2002, 212 pages.

- Le 28 décembre 1998, à la veille de l'anniversaire de Pierre Werner, Jacques Santer, en tant que président de la Commission européenne, convoque une réunion festive à l'Office des Publications officielles des Communautés européennes à Luxembourg en vue de remettre à Pierre Werner le premier exemplaire du Journal officiel réglementant l'entrée en vigueur de l'euro scriptural à partir du 1^{er} janvier 1999.